

# Le Monde des Parlements

Revue trimestrielle de l'Union interparlementaire

Mars 2005 • N°17

## SOMMAIRE

### • Page 4

**L'UIP a observé les élections à l'Assemblée nationale de transition de l'Iraq qui se sont tenues hors du pays**  
L'Union interparlementaire (UIP) a mandaté des observateurs électoraux dans divers pays à l'occasion du scrutin tenu en janvier 2005 pour permettre aux Iraquiens expatriés d'élire la nouvelle Assemblée nationale de transition. Ainsi, des observateurs étaient présents dans les bureaux de vote dans les pays suivants : Allemagne, Canada, Etats-Unis d'Amérique, République islamique d'Iran, Jordanie, République arabe syrienne et Suède.



Vote à Téhéran.

### • Page 5

#### **Réunion-débat de personnes éminentes sur la démocratie**

L'UIP a organisé une réunion-débat de haut niveau à La Maison des Parlements pour lancer son projet-cadre pour la démocratie, qui aura pour but d'élaborer des directives permettant de rédiger un guide des bonnes pratiques parlementaires. Ce manuel aura pour objet de montrer comment les parlements contribuent à la démocratie et identifiera les principales caractéristiques d'un parlement démocratique avec des exemples de bonnes pratiques dans les différentes régions du monde.

### • Page 8

#### **Création de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée**

C'est à Nauplie, berceau du premier parlement de la Grèce moderne, que la Quatrième et dernière Conférence interparlementaire sur la sécurité et la coopération en Méditerranée (CSCM) a eu lieu. Organisée au mois de février 2005, sous les auspices de l'UIP et du Parlement hellénique, elle a donné naissance à l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée.

## Entretien avec Mme Gloria Arroyo Macapagal, Présidente des Philippines

**Dans la perspective de la 112ème Assemblée de l'Union interparlementaire qui se tiendra à Manille la Présidente des Philippines, Mme Gloria Arroyo Macapagal, a fait part au Monde des Parlements de son point de vue sur l'émigration, le terrorisme, les questions relatives aux populations, les politiques nationales et internationales concernant les femmes et les catastrophes naturelles.**



La Présidente Gloria Arroyo Macapagal.

**Q: Madame la Présidente, l'UIP prépare un débat sur l'émigration. Les Philippines sont une référence en la matière. Avez-vous des conseils à donner aux pays qui rencontrent des problèmes dans ce domaine ?**

**Gloria Arroyo Macapagal:** Le bien-être et la protection des Philippines expatriés, que l'on estime à huit millions dans le monde, sont une des priorités du Gouvernement philippin. Le bien-être de nos travailleurs expatriés est l'un des huit piliers de ma politique étrangère. La plupart des Philippines émigrent en tant que salariés à durée déterminée et transfèrent une grande partie de leurs revenus à leurs familles restées au pays. Ils rentrent aux Philippines quand leurs contrats s'achèvent. Nos travailleurs philippins expatriés (TPE) sont nos "nouveaux héros" car ils jouent un rôle précieux en renforçant l'économie du pays. Pour la seule année 2004, les transferts de fonds des travailleurs philippins expatriés à leurs familles se sont élevés à 8,54 milliards de dollars E.-U. Les Philippines ont contribué à la mise en chantier par les Nations Unies de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, qui protégera les travailleurs immigrés de toutes les nationalités. J'espère que les membres de l'UIP engagerons leurs gouvernements respectifs à appliquer pleinement cette convention, entrée en vigueur en 2003.

(suite page 2)

## Suite de l'entretien avec Mme Gloria Arroyo, Présidente des Philippines

**“Nos efforts pour développer l'économie et éradiquer la pauvreté élimineront de notre société les ferments du terrorisme”**

**Q: Quelles sont les origines du terrorisme aux Philippines et comment le Gouvernement fait-il face à ce problème ?**

**G.A.M.:** Le terrorisme a ses racines dans le mal. Pour nous, le terrorisme est une action totalitaire perpétrée par des marginaux dangereux qui détournent le sens authentique de l'Islam. Nous abhorrons le recours à la terreur qui frappe des civils innocents, des enfants notamment, pour une cause gratuite. Peu après le 11 septembre 2001, les Philippines ont adopté un programme visant à combattre le terrorisme régional et local, qui met l'accent sur l'établissement de contacts internationaux, la coopération des forces antiterroristes internationales et nationales, l'interopérabilité des divers organismes chargés de l'application de la loi, et la participation de la société à la collecte de renseignements. Aidés par la technologie de pointe et les stratégies de gouvernements amis ainsi que par la solidarité des Philippines, nous sommes parvenus à neutraliser quatre des terroristes locaux les plus recherchés et à endiguer les menaces terroristes dans notre pays. Nos soldats, avec l'aide des communautés vigilantes, continuent à traquer ces terroristes dans leurs repaires. Nos efforts pour développer l'économie et éradiquer la pauvreté élimineront de notre société les ferments du terrorisme.

**Q: Les Philippines ont le taux de natalité le plus élevé d'Asie. La population pourrait doubler en trente ans. Y a-t-il une chance de pouvoir réduire la pauvreté dans ces conditions?**

**G.A.M.:** Notre politique démographique est issue de la disposition constitutionnelle garantissant “le droit des conjoints à fonder une famille conformément à leurs convictions religieuses et aux exigences d'une éducation responsable”. Nous sommes en faveur d'une éducation responsable, de l'espacement des naissances et du choix. Notre objectif est de faire passer notre taux de croissance démographique de 2,3% à 1,9% en six ans grâce à une campagne énergique d'information sur le planning familial, permettant aux couples de faire des choix plus éclairés sur le nombre d'enfants qu'ils veulent avoir, et privilégiant la santé des

mères et des enfants. Nous préconisons activement les méthodes naturelles de planning familial, car ce sont les plus économiques, les plus neutres d'un point de vue religieux et les plus faciles à adopter.

**Q: Un des points de l'ordre du jour de la 112ème Assemblée de l'UIP traite des conséquences des politiques nationales et internationales sur la situation des femmes. Comment pensez-vous que les pays peuvent améliorer la situation des femmes exposées à l'exploitation sur leur lieu de travail ou victimes de réseaux criminels ?**

**G.A.M.:** Je suis heureuse de dire que vers la fin des années 1990, les Philippines avaient déjà tenu presque tous les engagements annoncés en 1995 à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing, notamment ceux relatifs à la violence contre les femmes. Depuis 1993, le Congrès philippin a adopté au moins 15 lois en faveur de la protection des femmes et des enfants. Je suis particulièrement fière de notre loi contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail de 1995, dont j'ai pris l'initiative quand j'étais sénatrice, et des cinq lois relatives aux femmes et aux enfants qui ont été adoptées sous ma présidence. J'ai assuré le suivi de ces cinq projets de loi pendant mon mandat de Vice-présidente, alors que j'étais aussi Secrétaire du Ministère des affaires sociales et du développement. Ces lois interdisent la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, et définissent la violence à leur égard. J'invite vivement les pays à adopter leurs propres lois pour interdire la traite des femmes et la violence à leur égard, et à promouvoir leur émancipation économique. La plupart des cas d'exploitation des femmes trouvent leur origine dans l'inégalité économique. J'appelle instamment à une meilleure coopération entre les nations concernant la mise en œuvre du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, ainsi que la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

(Suite page 3)

## Q: La région asiatique subit les conséquences des tremblements de terre et des raz-de-marée. Quelle stratégie à long terme pouvez-vous recommander pour la région à cet égard ?

**G.A.M.:** La réaction immédiate des Philippines a été d'envoyer des équipes médicales et médico-légales pour répondre aux besoins des pays les plus touchés. Une équipe de médecins, d'infirmières et d'ingénieurs sanitaires a été dépêchée au Sri Lanka et une autre équipe médicale est partie en Indonésie, tandis qu'une équipe médico-légale de 20 membres était envoyée en Thaïlande en deux groupes. A court terme, il y a eu une demande énorme en matière de secours et d'aide humanitaire, en particulier pour les besoins élémentaires en eau potable, en nourriture et en soins de santé. Alors qu'on arrive progressivement au moyen terme, il faut se concentrer sur la réinsertion des victimes en leur fournissant notamment des moyens de subsistance et des séances de thérapie pour les aider à retrouver une vie normale. Lors de la réunion extraordinaire des dirigeants de l'Association des nations de l'Asie du Sud-est (ASEAN) qui s'est tenue à Djakarta en janvier, j'ai soutenu sans réserve l'établissement d'un système d'alerte des raz-de-marée et d'échange d'informations dans la région. En outre, j'ai mis à disposition les compétences philippines pour contribuer à reconstruire les vies et à restaurer les biens, et cette proposition tient toujours. Je pense que la reconstruction physique d'une structure peut marquer le départ d'une guérison psychologique pour les personnes touchées. Dans l'idéal, les dirigeants de l'ASEAN envisageraient l'établissement d'un centre régional de réaction rapide et d'opérations de secours pour ce genre de catastrophes, afin d'améliorer l'efficacité des opérations régionales de secours et d'aide, et d'atténuer, grâce à la coopération internationale, les dégâts causés. Les futurs sommets de l'ASEAN pourraient permettre d'affiner ce concept.

## Editorial

### *Redonner un nouveau souffle à la démocratie*

L'Union interparlementaire a organisé, en janvier, la première d'une série de réunions-débats sur la dimension parlementaire de la démocratie qui auront pour but d'élaborer des directives permettant de rédiger un Guide des bonnes pratiques parlementaires. Ce manuel aura pour objet de montrer comment les parlements contribuent à la démocratie et identifiera les principales caractéristiques d'un parlement démocratique avec des exemples de bonnes pratiques dans les différentes régions du monde.

Le moment est particulièrement opportun, car, comme le constate l'ancien Président de la Knesset, Avraham Burg, il y a aujourd'hui dans le monde "une érosion du rôle des parlements, dans plusieurs domaines".

Ce constat est particulièrement alarmant chez les jeunes, puisque si l'on en croit une dépêche de Guysen Israël News, "les jeunes Israéliens font confiance à leur armée, mais pas à leur parlement". Un sondage démontre que "77% d'entre eux ont foi en Tsahal, 66% dans le système judiciaire, 42% dans les médias et 32% dans la Knesset".

Les propos de l'ex-Président du parlement israélien, qui a démissionné de la Knesset l'année dernière, sont partagés par le journaliste béninois Francis Kpatindé, chroniqueur à l'hebdomadaire Jeune Afrique L'Intelligent basé à Paris. "Aux yeux de l'opinion publique, de la presse et de l'exécutif, les parlementaires sont perçus comme des empêcheurs de tourner en rond, à cause parfois d'une certaine cacophonie et d'une lenteur du travail parlementaire. Les élus devraient communiquer davantage, jouer la transparence et surtout expliquer ce qu'ils font dans le domaine du contrôle de l'action de l'exécutif et de la consolidation de la démocratie qui protège les intérêts de la population. Car cela n'est pas perçu comme tel. Il faut aussi qu'ils s'ouvrent au débat social interne, et sur le plan extérieur. Les parlementaires sont absents des grands défis de notre siècle. Ils doivent donc redevenir visibles".

Le professeur britannique David Beetham, rapporteur de cette première réunion-débat, renchérit : "les parlements semblent de plus en plus court-circuités dans la gouvernance. On a l'impression que, collectivement et individuellement, les parlementaires ne jouissent plus d'une grande estime aux yeux du public. Il est donc grand temps de tenter d'établir quelques critères ou orientations générales clairs permettant d'aboutir à des parlements démocratiques, de faire comprendre leur place et leur importance dans le processus démocratique et d'améliorer leur image, aux yeux de l'opinion publique dans ce processus".

La Deuxième Conférence des Présidents de Parlements, que l'UIP organisera en septembre à New York, se prononcera d'ailleurs à ce propos.

Le temps est-il venu de suggérer une nouvelle manière d'envisager la politique ? Il s'agit plutôt d'élaborer "un code de navigation", répond M. Peter de Souza, expert en évaluation de la démocratie à l'Université de Goa (Inde), qui estime que "l'engagement politique doit revenir à une vision morale".

L.B.

## **ELECTION HORS D'IRAQ DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE TRANSITION IRAQUIENNE**

Alors que la fermeture des bureaux de vote approchait le dimanche 30 janvier à l'école élémentaire de Ammourieh à Jabal Al-Nasr, dans Amman, les derniers électeurs entraient dans le bureau, une expression en demi-teinte sur le visage. Alors qu'ils repartaient, deux employés électoraux qui n'avaient pas encore voté se sont mis dans la queue pour faire vérifier leur carte d'électeur, tremper leur index dans l'encre violette et faire tamponner et plier leurs bulletins de vote. Ils ont ensuite pris leur place derrière la cloison de carton.

A cinq heures il s'est mis à pleuvoir. Les urnes étaient closes. L'observateur d'un parti politique iraquien a inscrit les numéros de tous les couvercles de plastique et s'en est allé, apparemment satisfait. Mais la journée était loin d'être terminée pour les scrutateurs, qui ont procédé au dépouillement méticuleux et à la synthèse des chiffres pendant encore une heure et demie, alors que la salle de classe se refroidissait.

Une fois le travail terminé et les chiffres vérifiés quatre fois, les urnes ont été transportées dans une camionnette prévue à cet effet et enfermées à clé. Le responsable électoral est monté à l'avant. Une voiture de police escortait la camionnette. Derrière, un véhicule Toyota attendait avec trois policiers casqués à l'arrière, dont un tenait une lourde mitrailleuse montée sur le toit. Dans les hurlements de sirènes et la lumière des phares, le convoi s'est hâté vers le centre de dépouillement, un entrepôt fortifié situé derrière l'aéroport. Zigzaguant dans la banlieue, le convoi de police déployé pour protéger les bulletins de vote plutôt que de hauts dignitaires offrait un spectacle insolite.

Dans 14 pays du monde, de Calgary à Téhéran, de Rotterdam à Damas, les mêmes scènes se sont répétées pendant trois jours, alors que les expatriés iraquiens éalisaient leur Assemblée nationale de transition.

L'élection de l'Assemblée iraquienne à l'étranger a été organisée dans un laps de temps très court. La Commission électorale indépendante iraquienne a décidé de confier cette tâche à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) vers la fin de l'année 2004. De son siège régional à Amman l'OIM, qui a acquis une grande expérience dans l'organisation de programmes électoraux externes en Afghanistan, en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo et au Timor Oriental, n'avait que 69 jours pour mettre en place son opération avant le début des élections le 28 janvier.

Malgré des délais bien plus serrés pour l'UIP, sept parlements membres ont réussi à déployer des



Après le vote, Amman.

observateurs parlementaires pour suivre le déroulement des élections dans les bureaux de vote de leurs pays. L'organisation presque irréprochable des élections a finalement reçu un accueil unanime. Plus de 80% des employés qui géraient les bureaux de vote dans les 14 pays étaient eux-mêmes iraquiens et tout le monde a été impressionné par leur professionnalisme et leur dévouement. Les électeurs n'avaient pour la plupart jamais voté auparavant. On a répondu à leurs questions avec patience, et les situations délicates – comme à Damas, où beaucoup de femmes portaient le voile, ce qui rendait l'identification visuelle difficile – ont été gérées avec tact. On a fait preuve d'une sensibilité égale pour aider les nombreux électeurs illettrés.

L'aspect plus décourageant de cette opération était que relativement peu de gens s'étaient inscrits pour voter. On compte bien plus d'un million d'Iraqiens expatriés, mais seul un peu plus d'un quart d'entre eux se sont présentés aux centres d'inscription. Ceux qui se sont effectivement présentés avaient souvent parcouru des centaines de kilomètres. Un observateur néerlandais de l'UIP rapportait qu'un couple qui avait fait le voyage d'Italie à Amsterdam en avion pour s'inscrire avait passé les jours suivants dans un hôtel en attendant le début des élections. De fait, beaucoup ont sans doute été privés de leur droit de vote par ces difficultés. La raison la plus fréquemment invoquée pour expliquer le faible taux d'inscription en Europe et au Moyen Orient est que beaucoup d'Iraqiens expatriés qui estimaient leur statut juridique incertain ont craint que leurs coordonnées soient transmises à la police de leur pays d'accueil. L'OIM a fait de son mieux pour expliquer que toutes les coordonnées seraient traitées de manière strictement confidentielle, mais cela n'a pas suffi à dissiper leurs craintes.

Alors qu'elles avaient fait l'objet de larges commentaires de la part des médias vendredi et samedi, les élections à l'étranger et les questions connexes ont été reléguées au second plan le dimanche 31 janvier au matin, lorsque que de longues files d'attente ont commencé à se former dans les bureaux de vote en Iraq.

**J.J.**

### Le Sénateur Páez appelle l'attention sur les élections iraqiennes à l'étranger

Le Président de l'Union interparlementaire (UIP), le sénateur chilien Sergio Páez, a confirmé que les élections iraqiennes organisées dans 14 pays ont été menées de manière transparente et régulière. Le scrutin a eu lieu en même temps que les élections en Iraq. Le législateur chilien a souligné que bien qu'il n'y ait eu que neuf jours pour inscrire les électeurs et établir les listes électorales, 283 000 personnes se sont inscrites soit 25% des électeurs, et quelque 93% des électeurs inscrits ont effectivement voté.

El Mostrador (Chili) – 2 février 2005

### "Les élections iraqiennes organisées en Iran ont été satisfaisantes"

Londres (IranMania).- Le Secrétaire général de l'Union interparlementaire (UIP), Anders Johnsson, a déclaré à Irna que le processus des élections parlementaires iraqiennes en Iran était assez satisfaisant. Johnsson a ajouté dans un entretien avec le chef du Bureau de IRNA à Qom que "le niveau de participation des ressortissants iraqiens dans les centres mis en place à cet effet en Iran est le plus élevé de tous les pays, ce qui montre que les autorités iraniennes ont pris les dispositions adéquates pour cette opération". En réponse à une question sur l'éventualité de fraudes lors des élections parlementaires iraqiennes du 30 janvier, il a indiqué que "le système de supervision permettant de vérifier l'authenticité des élections est si rigoureux que de telles éventualités sont exclues".

IranMania News - 29 janvier 2005

### La Présidente du Parlement [hellénique] prend la parole lors d'un forum parlementaire sur la sécurité en Méditerranée

La Présidente du Parlement, Ana Psarouda-Benaki, a pris la parole lors de la quatrième Conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée qui s'est tenue à Nauplie. Cette conférence avait pour but d'examiner la création d'un forum permanent des parlements méditerranéens. Dans son discours, Mme Psarouda-Benaki a plaidé pour l'intensification des efforts visant à créer une zone euro-méditerranéenne de libre échange et à résoudre les problèmes de sécurité posés ces dernières années. Elle a remarqué que, à défaut de créer un environnement sûr, on ne peut espérer que les pays méditerranéens se développent et prospèrent. Pour autant, on ne peut imposer la sécurité en "élevant des murs ou en menaçant d'acquiescer des armes", car celle-ci émane "de la volonté du peuple et de la coopération entre les gouvernements". En déclarant que ce "mauvais cauchemar" devait être éradiqué, Mme Psarouda-Benaki a dit qu'il fallait s'attaquer aux racines du phénomène et tenter de traiter ce problème par le biais de processus démocratiques, sans compromettre "nos succès dans le domaine des institutions politiques et des droits de l'homme".

Agence de presse d'Athènes (APA) – 7 février 2005

## L'UIP LANCE UN PROJET-CADRE POUR LA DÉMOCRATIE

Le panel est composé de parlementaires et anciens parlementaires, de journalistes et de spécialistes des questions de démocratie, ainsi que d'universitaires. Il orientera la mise en œuvre du projet. Le professeur David Beetham, universitaire éminent, est le rapporteur de ce groupe.

### "On assiste à une érosion du rôle des parlements"

A la fin de la discussion du comité, les participants ont donné leur point de vue sur la perception actuelle des parlements et sur les mesures que pourraient prendre les parlementaires pour renforcer leur position aux niveaux national et international. Pour M. Avraham Burg, ancien Président de la Knesset, "ce panel constitue peut-être l'action la plus importante de l'UIP ces dernières années. Il apporte une réponse à un défi d'envergure mondiale, car il ne se contente pas de porter sur tel ou tel parlement, il cherche aussi un nouveau souffle pour les parlements".

M. Burg, qui a démissionné de la Knesset il y a un an, tire cependant la sonnette d'alarme : "on assiste à une érosion du rôle des parlements dans de nombreuses régions du monde. S'ils parviennent à se réinventer, les parlements auront de l'avenir. Dans le cas contraire, les populations chercheront des systèmes alternatifs. Ce panel s'inscrit dans une tentative de préservation du système représentatif, démocratique".

Ce point de vue a été repris par le professeur David Beetham, qui a affirmé que "beaucoup pensent que les parlements sont peu à peu marginalisés dans les structures de pouvoir et, à titre collectif et individuel, les parlementaires pâtissent d'un manque d'estime de la part de la population. Il est donc utile de chercher à établir des critères clairs pour les parlements démocratiques, afin de contribuer à faire mieux comprendre

(Suite page 6)



De gauche à droite: Mme L.A. Rosales, Mme Y. Erturk, Mme D.M. Sauri, M. D. Beetham, M. M. Bützer, M. A.B. Johnsson, M. M. Chungong, M. P. de Souza, M. F. Kpatindé, M. C. Ndebele, M. O. Delamare-Deboutteville, M. A. Burg, Mme C. Murray et M. P. Cornillon.

Photo: UIP/IB

leur place et leur importance dans le processus démocratique et d'améliorer ainsi leur image auprès de la population."

## **"Les parlementaires sont absents des grands défis de notre siècle"**

Francis Kpatindé, journaliste béninois, collaborateur de l'hebdomadaire Jeune Afrique L'Intelligent basé à Paris, est sur la même longueur d'onde. "Aux yeux de l'opinion publique, de la presse et de l'exécutif, les parlementaires sont perçus comme des empêcheurs de tourner en rond, à cause parfois d'une certaine cacophonie et d'une lenteur du travail parlementaire. Les élus devraient communiquer davantage, jouer la transparence et surtout expliquer ce qu'ils font dans le domaine du contrôle de l'action de l'exécutif et de la consolidation de la démocratie qui protège les intérêts de la population. Car cela n'est pas perçu comme tel. Il faut aussi qu'ils s'ouvrent au débat social interne, et sur le plan extérieur. Les parlementaires sont absents des grands défis de notre siècle. Ils doivent donc redevenir visibles".

Certes, mais les gouvernements sont-ils prêts à leur céder une place sur la scène politique internationale ? "Il faut qu'ils l'arrachent, car toutes les libertés s'arrachent. Il faut qu'ils créent des événements qui attirent l'attention des populations et qu'ils affirment leur différence", estime le journaliste.

## **Les nouvelles exigences de la démocratie**

Pour Mme Christina Murray, professeur de droits de l'homme et de droit constitutionnel à l'Université du Cap (Afrique du Sud), les parlements doivent être au centre de la démocratie dans tous les Etats, "mais il est clair aussi que, au cours du siècle passé, les parlements ont été relégués à l'arrière-plan dans l'opinion du public, et peut-être qu'ils n'ont pas su répondre aux nouvelles exigences de la démocratie. Une réunion comme celle-ci nous permet de nous concentrer sur ce que les parlements peuvent faire pour développer les pratiques démocratiques et approfondir la démocratie".

Cela signifie-t-il qu'il existe aujourd'hui un décalage entre les citoyens et leurs représentants ? Mme Murray répond que "le décalage existe non seulement entre les parlements et le peuple, mais peut-être plus généralement entre les institutions gouvernementales et le peuple, et ce décalage est plus important dans certains pays que dans d'autres". Elle explique que dans son pays, en Afrique du Sud, "certaines

statistiques suggèrent que la population a très peu de contact avec ses représentants publics, ce qui est préoccupant. De même, les médias ont tendance à se tourner vers l'Exécutif pour obtenir des nouvelles, et cela est dû en partie au fait que c'est l'Exécutif qui met en œuvre les politiques. C'est là un problème majeur".

## **"L'engagement politique doit revenir à une vision morale"**

Peut-on faire de la politique différemment, avec une nouvelle philosophie ? M. Peter de Souza, expert en évaluation démocratique à l'Université de Goa (Inde), le pense. Il espère que le comité contribuera à créer un nouvel instrument, une "sorte de carte routière pour les personnes qui, dans leur vie parlementaire, arrivent à une bifurcation. Cette "carte" pourrait les aider à choisir la direction à prendre. Nous avons la possibilité de réintroduire une vision morale dans l'engagement politique. Le Parlement est une institution, une instance faite de procédures, mais il incarne aussi une philosophie morale d'universalité, d'égalité, de règlement pacifique des conflits, d'ouverture à toutes les tendances, et de négociation. La vraie nature des parlements se trouve quelque part entre ces deux définitions, et non pas dans les extrêmes".

M. Pierre Cornillon, ancien Secrétaire général de l'UIP, partage ce point de vue: "ce guide sera bienvenu dans tous les parlements, non seulement dans ceux qui sont établis de longue date, mais surtout dans ceux qui tentent aujourd'hui de devenir des institutions contribuant à la démocratie dans leur pays. Tous les parlements ont une expérience à partager."

C'est là un défi passionnant, mais comment le relever ? Le professeur Beetham explique que cela "dépend de la manière dont nous consoliderons les relations entre l'UIP et les parlements, et de la manière dont nous présenterons ce projet".

## **Mesures concrètes**

Loretta Ann Rosales, membre du congrès et présidente de la Commission des droits de l'homme de la Chambre des représentants des Philippines, a décidé de prendre des mesures concrètes : "je songe déjà à ce que je vais faire ensuite. Je vais m'assurer que les résultats des délibérations de notre réunion initiale sont examinés à la Chambre des représentants, dans les comités et les ONG qui participent à ce projet, dont je suis un membre très actif (l'Institut pour les réformes politiques et électorales et l'Institut pour la

(Suite page 7)

(Suite de la page 6)

démocratie publique), ainsi que dans mon parti politique. Je rendrai compte au président de la Chambre des débats de la réunion. J'ai aussi discuté de cette réunion avec plusieurs parlementaires et avec l'ambassadeur des Philippines auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, qui est très intéressé par ses résultats”.

## **La démocratie au quotidien**

La sénatrice mexicaine Dulce María Sauri met l'accent sur “l'engagement du panel en faveur du renforcement des parlements, espace propre à faire en sorte que la démocratie se matérialise et devienne une pratique courante. Nous espérons que le manuel que nous comptons publier aidera les parlements à renforcer leurs activités et à être plus démocratiques, donc plus forts. Transformer le concept quasi philosophique de démocratie en pratique quotidienne est sans aucun doute un énorme défi”.

Mme Sauri et les autres experts présents à Genève ne prétendent pas donner des leçons de démocratie, mais espèrent “trouver des pistes pour faire connaître les difficultés mais aussi les succès qu'ont connu les parlements pour faire face à leurs situations spécifiques et à leurs besoins”. La sénatrice mexicaine dit ne pas croire aux recettes universelles “et encore moins lorsqu'il s'agit du fonctionnement des parlements. L'important est de mettre en pratique ce qui a donné de bons résultats, non seulement pour le parlement en tant que tel, mais surtout pour les citoyens, qui attendent que l'Etat les aide à résoudre leurs problèmes”.

## **“Nous sommes dans l'ambiguïté vis-à-vis des institutions existantes”**

Mme Yakin Erturk est la rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes : “j'ai trouvé cette réunion très intéressante. Ma seule critique est que nous ne nous penchons pas suffisamment sur l'aspect mondial de ce problème. La mondialisation a introduit l'idée de transcender les frontières nationales et de remettre en question la gouvernance au niveau national, et elle nous amène aussi, après les attentats du 11 septembre 2001, à nous demander comment la hiérarchie mondiale est devenue unipolaire, et ce que cela implique en termes d'initiatives de démocratisation au niveau national.” En tant que sociologue, Mme Erturk explique que “le monde est en train d'établir un nouvel ordre social. Ce processus n'est pas achevé et je ne comprends pas totalement les paramètres de cet ordre changeant.

D'autre part, nous disposons toujours des mêmes institutions : Etats nations, parlements, etc. Ces institutions ne sont peut-être plus tout à fait à même d'examiner des questions plus générales, car les nouvelles formations institutionnelles correspondant aux nouveaux paramètres transnationaux ne sont pas encore apparues. Même une institution comme l'ONU, créée pour répondre aux besoins du dialogue multilatéral après la Seconde Guerre mondiale, n'est plus suffisante pour répondre à la dimension transnationale de l'ordre mondial actuel. Et la réforme de l'ONU, qui ne se déroule pas très bien, est nécessaire précisément parce qu'il ne s'agit pas de mettre en cause le rôle de l'ONU, mais d'essayer de prendre des dispositions au sein de sa structure actuelle. Nous sommes dans une situation d'ambiguïté vis-à-vis des institutions existantes, semblable à ce que le monde a vécu pendant la transition vers l'établissement des Etats nations”.

Quelle est la solution? “Nous devons envisager de nouvelles réponses internationales, plutôt que de limiter nos débats aux institutions existantes.”

## **“L'importance d'un président de parlement indépendant”**

Dans une démocratie, il est indispensable d'avoir un parlement indépendant. Et pour M. Cyril Ndebele, ancien président du Parlement du Zimbabwe, “un parlement indépendant sans président indépendant n'a aucun sens”. M. Ndebele sait bien de quoi il parle. “L'indépendance et l'intégrité du président sont absolument indispensables au progrès de la démocratie, au sein de l'institution essentielle que représente le Parlement”.

Lorsqu'on lui demande si les gouvernements autorisent généralement les présidents de parlement à être indépendants, sa réponse est un rappel pour tous les représentants de l'Exécutif : “nous devons savoir que nous disposons d'un parlement, et quel est son rôle. Son rôle est de contrôler l'action de l'Exécutif, et les parlementaires ne peuvent donc recevoir aucune instruction de la part de l'Exécutif qu'ils sont censés passer au crible.” Si toutefois un tel scénario se présente, que peut faire un président de parlement ? “En toute humilité, je pense que dans la plupart des cas il est difficile pour un président de défier l'Exécutif ou l'autorité politique d'un parti auquel il pourrait appartenir. Mais une fois qu'on est élu président, on se retrouve en position de supériorité, ce qui donne une certaine indépendance.”

## CRÉATION DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA MÉDITERRANÉE

En tant que dernier Président de la CSCM, le député français Rudy Salles a estimé que la fin de la CSCM était aussi un commencement. Le processus de la CSCM “se prolongera en effet sous une forme que nous espérons améliorée, dans l’Assemblée parlementaire de la Méditerranée qui est appelée à lui succéder”.

La Présidente du parlement grec, Mme Anna Psarouda-Benaki, a souligné la nécessité d’accentuer les efforts pour créer une zone de libre échange euro-méditerranéenne et pour résoudre les problèmes de sécurité qui ont surgi ces dernières années. Sans un environnement sûr, il est inconcevable d’attendre des pays méditerranéens qu’ils se développent et que leurs peuples prospèrent, a-t-elle déclaré. La sécurité ne peut pas être imposée “en construisant des murs ou par la menace de se procurer des armes, elle naît de la volonté des peuples et de la coopération entre les gouvernements”, a-t-elle ajouté.

Et pour que les peuples de la Méditerranée, qui ont en commun un riche patrimoine culturel et religieux et une tradition d’échanges, puissent écrire une nouvelle page de leur longue histoire commune, “la future assemblée sera comme l’a été la CSCM : un espace de dialogue pour faire de la Méditerranée une zone de paix, de démocratie, de l’Etat de droit et du respect des droits de l’homme”, a déclaré le Président de la Chambre des Représentants du Maroc, M. Abdelwahed Radi. Il a rappelé que “l’UIP a été la première organisation à ouvrir le débat sur le rôle des parlementaires dans l’action en faveur de la sécurité et la coopération en Méditerranée, en 1992, à Malaga, trois ans avant le lancement du processus de Barcelone”. Deux autres conférences ont suivi : à La Valette (Malte), en 1995, et à Marseille (France), en 2002.

Le Vice-Président de l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe, M. Claudio Azzolini, a apporté son soutien à la création de l’Assemblée parlementaire de la Méditerranée, en exprimant “l’espoir d’une coopération étroite avec elle”. Parmi les exemples de coopération possible entre les deux Assemblées, il a cité la lutte contre le



De gauche à droite : M. Anders B. Johnsson (Secrétaire général de l’UIP), Mme Elsa Papadimitriou (membre du Parlement hellénique et Rapporteur de la CSCM), M. Rudy Salles (député français et Président de la CSCM), Mme Ana Psarouda-Benaki (Présidente du parlement grec) et M. Abdelwahed Radi (Président de la Chambre des Représentants du Maroc et Co-Rapporteur de la CSCM).

Photo: Parlement grec

terrorisme, la coopération culturelle, la migration, les droits de l’homme et la démocratie.

Dans la Déclaration qu’ils ont adoptée par consensus, les participants ont affirmé que “la transformation du processus CSCM en une Assemblée donnera à la diplomatie parlementaire plus de stature dans la région de la Méditerranée. Elle dotera la région de la Méditerranée de son propre forum parlementaire, indépendant de tout processus en cours, où les membres de l’Assemblée pourront définir et traiter leur propre agenda. Elle renforcera la participation des Etats méditerranéens, leur permettant ainsi de passer du stade de l’analyse conceptuelle à celui de l’élaboration de recommandations et d’avis sur les questions les concernant directement et intéressant l’espace méditerranéen”.

La session inaugurale de l’Assemblée se tiendra en Jordanie, au cours du deuxième semestre 2005. Les parlements des Etats riverains de la Méditerranée ont participé au processus de la CSCM : Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Egypte, Espagne, Grèce, Israël, Italie, Liban, Libye, Malte, Maroc, Monaco, République arabe syrienne, Serbie-Monténégro, Slovaquie, Tunisie et Turquie, ainsi que ceux de trois Etats non riverains, mais dont la vie économique, politique et stratégique est directement liée à la Méditerranée : Ex-République yougoslave de Macédoine, Jordanie et Portugal.



## LE COMITE DES DROITS DE L'HOMME DES PARLEMENTAIRES A RENCONTRE L'ANCIEN VICE-PREMIER MINISTRE MALAISIE ANWAR IBRAHIM

Le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP a tenu sa 108<sup>e</sup> session à Genève, en janvier 2005. Il a élu un nouveau Président du Comité, Mme Ann Clwyd, membre de la Chambre des Communes britannique, en remplacement de M. Mahamane Ousmane (Président de l'Assemblée nationale du Niger).

Mme Veronika Nedvedova (députée de la République tchèque, Vice-Présidente du Comité), M. Luis Hierro (Président de l'Assemblée Générale et du Sénat de l'Uruguay), et M. Manouchehr Mottaki (membre du Majlis Shoraye Eslami de la République islamique d'Iran, membre substitut pour le Groupe Asie Pacifique), étaient également présents.

A la Maison des Parlements, le Comité a rencontré M. Anwar Ibrahim, l'ancien Vice-Premier ministre et ancien ministre des Finances de la Malaisie, dont le cas est examiné par le Comité de l'UIP depuis 1999. Entretien.

### Entretien

**Q: Après avoir participé au Forum économique mondial de Davos, vous êtes venu à l'UIP. Quel était votre message ?**

**Anwar Ibrahim:** Je suis venu exprimer ma vive reconnaissance au Secrétaire général et au Comité, qui ont servi avec constance les aspirations de l'UIP. Protéger les droits de l'homme des parlementaires est une tâche remarquable. J'ai vécu une expérience épouvantable – j'ai passé six ans en isolement pénitentiaire dans les prisons malaisiennes – et même aux pires moments, alors que ma situation semblait désespérée, j'ai reçu une note de l'UIP me disant qu'il y avait une réunion du Comité des droits de l'homme et que ce comité me demandait une réponse par l'intermédiaire de ma femme ou de mon avocat. J'ai repris vraiment espoir en apprenant que quelqu'un, dans un coin reculé du monde, se penchait sur ma situation et restait attaché aux idéaux de la démocratie, des droits de l'homme et de la dignité humaine.

**Q: Pensez-vous que le Comité exerce une influence ?**

**A.I.:** Nous savons que la Malaisie et beaucoup d'autres pays craignent que les mauvais traitements qu'ils infligent à des individus innocents fassent l'objet de discussions à travers le monde, car c'est là, bien sûr, une source de gêne, en particulier quand les autorités prétendent être démocratiques et disposer d'un



Le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP s'est entretenu avec M. Anwar Ibrahim.

parlement, d'une justice et de médias totalement indépendants quand de toute évidence, ce n'est pas le cas. La Malaisie a conservé la Loi sur la sécurité, draconienne, au titre de laquelle des personnes peuvent être détenues indéfiniment sans être jugées.

**Q: Pensez-vous qu'il est important que le Comité soit composé de parlementaires de diverses régions du monde ?**

**A.I.:** Le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP est unique en son genre. Bien sûr, on connaît aussi la Commission internationale des juristes, composée d'experts judiciaires, et les ONG qui représentent des militants, mais l'aspect singulier de l'UIP réside dans le fait qu'elle opère au sein du système. Elle est étroitement liée aux principes de la démocratie, des droits de l'homme, de la dignité humaine et de la liberté. Les parlementaires, à la différence des ministres des affaires étrangères ou de la communauté diplomatique, ne sont pas des porte-parole de leur gouvernement, et ils jouissent en principe d'une plus grande liberté d'expression, même si celle-ci est menacée dans certains pays. Je dois dire que malgré la contrainte de devoir coopérer avec des parlements qui ne sont pas démocratiques ou qui n'ont pas été élus de manière libre et régulière, l'UIP obtient des résultats remarquables. En tant qu'ancienne victime, je suis certainement mieux à même de

(Suite page 10)

l'apprécier. J'ai dit au Secrétaire général et au Comité que je rendrai certainement la pareille, et que j'exprimerai ma reconnaissance en continuant à soutenir l'excellent travail de l'UIP.

**Q: Dans l'ensemble, pensez-vous que la situation des droits de l'homme s'est améliorée dans le monde, et notamment en Iraq, ou qu'elle est plus difficile aujourd'hui?**

**A.I.:** Toute comparaison entre la situation actuelle et les atrocités ou violations des droits de l'homme commises dans le passé ne peut être que relative, mais la situation est certainement meilleure aujourd'hui. Dans le domaine des droits de l'homme, on est face à des cas individuels, et on ne peut donc s'en remettre aux statistiques. Les souffrances infligées à une personne, à sa femme ou à sa famille sont inimaginables. On constate néanmoins dans le monde civilisé d'aujourd'hui une tendance vers la démocratie, le respect des droits de l'homme et de la dignité. Aujourd'hui je suis libre et je suis dans une meilleure position pour observer les événements. La situation reste tragique et nous avons beaucoup à faire pour prévenir les violations des droits fondamentaux. La situation en Iraq constitue bien sûr un exemple extrême à cause de l'occupation étrangère, mais il faut se souvenir, et je l'ai toujours dit en tant que musulman, que cette situation est d'autant plus regrettable que les musulmans d'Iraq ont été bâillonnés pendant des dizaines d'années par le dirigeant soi-disant musulman Saddam Hussein, qui a commis des atrocités contre son peuple. Ce n'est donc pas seulement une idée occidentale, américaine que nous devons condamner, mais toutes les formes d'atrocité. Nous devons condamner la violence et ses auteurs individuels, mais également la violence d'Etat. L'UIP et toutes les organisations de défense des droits de l'homme devront en faire plus, car l'hypocrisie des dirigeants politiques – je peux le dire en connaissance de cause car je participe à la vie politique depuis longtemps – est certainement indéfendable. Les politiciens parlent de démocratie et d'élections libres, du respect de la dignité humaine, mais agissent en fait à l'opposé de ces idéaux. C'est là un cas de conscience très pertinent. Nous devons encourager et motiver les gens, et en particulier les jeunes, à exiger un terme à ces excès.

**Q: Avez-vous l'intention de vous retirer de la vie politique?**

**A.I.** Non. Bien au contraire. Cette expérience a renforcé ma conviction qu'en politique, si l'on a des principes moraux, on peut avancer.

## **PAR DES RAPPORTS HISTORIQUES, L'ONU RECLAME DES ACTIONS VISANT A RENFORCER LA SECURITE COLLECTIVE ET A REALISER LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT**

Dans son désir de mettre en œuvre la Déclaration du Millénaire de 2000, l'ONU a récemment publié deux rapports importants : le premier, rédigé par le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, présente plus de 100 recommandations au système des Nations Unies et aux Etats membres pour mieux affronter les nouveaux défis du siècle en matière de sécurité dans le cadre d'un système de décision multilatéral renforcé. Le second rapport, produit par le Projet du Millénaire (réseau mondial de spécialistes coordonné par les Nations Unies), soumet des réflexions et des propositions en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement dans les dix prochaines années.

Les deux rapports seront au centre des débats des Nations Unies pendant l'année 2005 et devraient fournir un cadre conceptuel important à la Réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui doit avoir lieu en septembre pour évaluer les progrès de la mise en œuvre de la Déclaration du millénaire de 2000.

Le rapport du Groupe de haut niveau, intitulé *Un monde plus sûr : notre responsabilité à tous*, a pour but de dynamiser la communauté internationale pour repenser le concept de sécurité collective afin d'englober non seulement le terrorisme et les menaces militaires, mais aussi les menaces issues de la pauvreté, de la criminalité transnationale, de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques, du VIH/SIDA et de la prolifération des armes de destruction massive.

Le rapport vise en même temps à donner aux gouvernements du monde une indication des réformes les plus urgentes à adopter pour permettre aux Nations Unies de répondre à ces nouveaux défis de manière intégrée. Le rapport soutient notamment que l'ONU traite les problèmes de manière trop cloisonnée, ce qui l'empêche de discerner et d'aborder efficacement les menaces très diverses du monde d'aujourd'hui. Les auteurs remarquent par exemple que ce n'est qu'en 2000 que le Conseil de sécurité a organisé son premier débat sur les risques posés à la sécurité par le VIH/SIDA.

Le rapport explique clairement que, à l'ère de la mondialisation, les défis auxquels est confrontée la communauté internationale sont tellement interdépendants et d'une telle ampleur qu'on ne peut y répondre que par des solutions mondiales. Le multilatéralisme, régi par le droit international, est donc d'une

(Suite page 11)

Les principales recommandations du rapport du Groupe de personnalités de haut niveau (Un monde plus sûr : notre responsabilité à tous) consistent entre autres à :

- Accueillir de nouveaux membres au sein du Conseil de sécurité pour le rendre plus représentatif du monde actuel;
- Adopter une série de directives claires pour réglementer le recours à la force par le Conseil de sécurité;
- Etablir une Commission du maintien de la paix composée de représentants du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et d'autres parties prenantes majeures pour identifier les pays à risque, prendre les mesures préventives appropriées et soutenir la reconstruction et le maintien de la paix après les conflits ;
- Envisager de proposer une nouvelle définition du terrorisme et entreprendre l'élaboration d'une nouvelle convention internationale ;
- Lancer des négociations sur le réchauffement climatique pour parvenir à un consensus sur les mesures nécessaires après 2012, lorsque les dispositions du Protocole de Kyoto ne s'appliqueront plus;
- Mettre en pratique certaines approches innovantes proposées pour financer le développement;
- Etablir un calendrier au terme duquel les pays donateurs devront consacrer l'objectif fixé de 0,7% de leur PIB à l'aide publique au développement (APD), et conclure le cycle de négociations de Doha d'ici à 2006.

importance capitale. En outre, si les gouvernements veulent garantir la sécurité de leurs peuples, ils doivent concevoir la sécurité humaine dans les termes les plus larges possibles. Autrement dit, le développement et la sécurité sont devenus indissociables.

A ce sujet, le Projet du Millénaire, intitulé *Investir dans le développement : un plan pratique pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement*, complète très bien les conclusions du Groupe de personnalités de haut niveau. Le Projet du Millénaire a engagé un immense effort de recherche, où les meilleurs spécialistes de tous les domaines du développement ont contribué à déterminer les investissements les plus efficaces que peuvent faire les gouvernements pour réaliser les huit Objectifs du Millénaire pour le développement adoptés en 2000. Le rapport évite les dogmes et l'idéologie pour toucher au cœur du problème du développement. Constatant que trop de pays se sont égarés dans leurs efforts pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, la première hypothèse est que seuls

des investissements massifs dans les infrastructures physiques, le capital humain et les développements institutionnels permettront aux pays pauvres de réaliser leurs objectifs d'ici à 2015.

L'une des principales recommandations émises par le rapport du Projet du Millénaire, qui est peut-être la plus pertinente pour les parlementaires, est que les gouvernements devraient concevoir des stratégies nationales de dix ans qui seraient directement adaptées à la mise en œuvre du plan de base du rapport. Ces stratégies devraient être élaborées en consultation avec tous les partenaires nationaux, et avec l'ensemble de la population. Alors que des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté sont déjà disponibles, le rapport recommande de les modifier pour les mettre plus explicitement au service de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Il va sans dire que les parlements jouent un rôle clé dans la mise en œuvre des plans stratégiques recommandés et dans les consultations nationales sur ce point.

Les incidences de ces deux rapports sont nombreuses et considérables pour l'UIP et ses parlements membres. Une grande partie des recommandations émises est conforme aux positions qu'a prises l'UIP ces dernières années. La nécessité de définir le terrorisme de manière cohérente pour mieux cibler les sanctions et augmenter l'aide publique au développement de manière prévisible, et d'autres orientations du même type ont aussi été abordées par les parlements membres de l'UIP. D'autres recommandations, en revanche, sont inédites, et méritent une réflexion approfondie au niveau parlementaire.

Au Siège de l'ONU à New York, ces documents de base ont déjà fait l'objet d'un examen minutieux. De nombreuses délégations ont souligné les domaines dans lesquels les rapports présentent des arguments et des contributions valables, ainsi que les aspects qui n'ont pas été suffisamment explorés, comme le rôle du développement économique dans la sécurité collective, la nécessité d'ajouter de nouveaux membres mais aussi d'adopter de meilleures méthodes de travail et de meilleurs mécanismes de décision dans la réforme du Conseil de sécurité, et les risques qu'il y a à faire primer la non-prolifération sur le désarmement.

Alors que la communauté parlementaire se prépare à la deuxième Conférence mondiale des présidents de parlement qui doit être organisée par l'UIP en coopération avec les Nations Unies plus tard dans l'année à New York, les deux rapports arrivent au moment le plus opportun. Ils constituent une base de réflexion sur les questions les plus critiques de notre temps et un matériau que les parlements peuvent intégrer à leurs délibérations. Ils fournissent aussi une base de consultation et d'analyse pour concevoir les documents finals de la Conférence mondiale de 2005 au cours de laquelle les dirigeants parlementaires seront appelés à se prononcer sur l'avenir du multilatéralisme, le renforcement du système des Nations Unies et l'évolution de la dimension parlementaire de la coopération internationale, en particulier en ce qui concerne les activités de l'ONU.

## LA CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC INVITE GOUVERNEMENTS ET PARLEMENTS À NOUER UN DIALOGUE RÉGULIER

Quelque 300 élus de 80 parlements se sont réunis à Bruxelles du 24 au 26 novembre 2004 à la faveur de la session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC, organisée conjointement par le Parlement européen et l'Union interparlementaire (UIP). Ils ont adopté une déclaration dans laquelle ils demandent instamment "aux gouvernements et aux parlements d'établir un dialogue régulier afin que les parlements puissent exercer efficacement le contrôle parlementaire des négociations commerciales et de leur suivi".

A l'issue de la réunion, deux personnes éminentes nous ont donné leur point de vue.



Photo: PECO, Hommel

De gauche à droite: Ambassadeur Sh. Oshima (Représentant permanent du Japon auprès de l'OMC, Président du Conseil général de l'OMC), M. L. J. Brinkhorst (Ministre des Affaires économiques des Pays-Bas, représentant la Présidence du Conseil de l'Union européenne), M. J. Borrell (Président du Parlement européen), M. Sergio Pérez (Président de l'UIP) et M. A.B. Johnsson (Secrétaire général de l'UIP).

### Le Président du Parlement européen Josep Borrell a déclaré :

*"Il est important que les gouvernements agissent en sachant que les parlements sont derrière eux"*

**Q : Les parlementaires ont-ils un rôle à jouer dans les négociations de l'OMC ?**

**Josep Borrell:** Les négociations sont la responsabilité des gouvernements. Mais il est important que les gouvernements agissent tout en sachant que les parlements sont derrière eux. Et les parlements ne peuvent pas attendre que le travail soit terminé pour dire s'ils sont d'accord ou pas, car ils pourraient difficilement

dire non. Et s'ils n'étaient pas d'accord, ils remettraient en question tout le processus. Il vaut donc mieux qu'ils suivent les négociations de près et qu'ils donnent leur opinion au fur et à mesure de leur avancement pour que leur participation contribue à un meilleur résultat et à une plus grande compréhension de la part des citoyens.

**Q : Les gouvernements sont-ils disposés à donner un espace aux parlements ?**

**J.B.:** Je crois qu'ils le font de plus en plus. Les négociations internationales étaient une chasse gardée des gouvernements mais la mondialisation a remis cela en question. Parce que les thèmes qui sont traités sont trop importants. En effet, nous n'abordons plus seulement des questions relatives au commerce, mais aussi des problèmes qui intéressent la société dans son ensemble.

### Pour l'Ambassadeur du Brésil à l'OMC, Luis Felipe de Seixas Correa :

*"Les parlements assurent la légitimité politique des décisions prises par les gouvernements"*

**Q : Les parlements peuvent-ils être actifs dans les négociations de l'OMC ?**

**Luis Felipe de Seixas Correa:** Bien sûr. Parce que les négociations de l'OMC sont politiques, comme tout ce qui concerne le commerce : cela va des conditions de production à la distribution des richesses. Les parlements assurent la légitimité politique des décisions prises par les gouvernements. Ils ont un rôle à jouer, non pas dans la négociation elle-même, mais à travers l'observation et les discussions avec les membres du pouvoir exécutif, dans les différents pays, concernant la prise de décision des orientations pour les négociateurs. Car les questions qui vont être décidées vont affecter ou vont avoir une influence sur la vie de nos sociétés. Et les parlements sont, si je puis dire, les assureurs par excellence du pouvoir politique dans nos pays.

**Q : Les gouvernements sont-ils prêts à ouvrir un espace aux parlementaires ?**

**L.F.d.S.C.:** Oui. Je parle du point de vue du Brésil. Nous faisons de notre mieux pour que nos parlementaires soient informés et puissent participer - dans les grandes lignes - dans la stratégie de négociation. Pour nous, il s'agit d'un élément de légitimité dans notre politique commerciale. Et nous sommes intéressés à voir cet engagement s'intensifier.

**Q : Cela aidera-t-il l'OMC à être plus transparente aux yeux des citoyens qui se posent des questions face à cette organisation ?**

**L.F.d.S.C.:** Peut-être. La transparence de l'OMC n'est pas seulement une question qui préoccupe le citoyen, mais aussi certains de ses Etats membres. Cela est d'ailleurs le cas dans tous les processus de négociation. Certaines négociations doivent avoir lieu en comités restreints, car il est très difficile de négocier un texte avec les représentants de 148 pays réunis dans une même salle. Mais les décisions de l'OMC sont transparentes, les textes sont là et tout ce que nous faisons est le résultat d'un consensus. Les 148 Etats membres de l'OMC qui participent aux décisions ont des représentants dont la légitimité est assurée par leur gouvernements.

## LE POINT SUR LA COOPERATION TECHNIQUE <sup>1</sup>

### Guinée équatoriale

Pour passer à l'étape supérieure dans les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités que l'UIP a entrepris dans le cadre de son projet d'aide à la Chambre des représentants du peuple de Guinée équatoriale, une série de séminaires sont prévus pour les parlementaires et leurs collaborateurs. Ces séminaires porteront essentiellement sur les fonctions d'un parlement moderne et feront intervenir des exposés sur les droits de l'homme et la parité. Une mission d'assistance technique devrait aussi avoir lieu au cours du premier trimestre de 2005. Cette mission aidera les autorités parlementaires à examiner les diverses règles de la Chambre, et notamment celles qui administrent les collaborateurs, l'objectif étant d'élaborer et de mettre en place un organigramme réaliste.

### Nigéria : rapprocher le Parlement du peuple

Depuis la signature en juillet 2004 d'un programme pour la démocratie de plusieurs millions d'euros qui fournit un appui au Parlement fédéral et à six législatures d'états, l'UIP s'est consacrée à mettre en place une unité de gestion du programme et à poser les bases d'un lancement efficace du projet. Des missions d'évaluation des besoins ont été présentées aux six assemblées d'état qui bénéficieront du projet. Les documents relatifs au projet sont maintenant disponibles sous leur forme définitive, et la mise en œuvre du projet commencera véritablement en mars 2005.

Ce projet renforcera les capacités des parlements concernés et garantira une contribution de la société aux décisions législatives. Une série d'activités sont prévues, et notamment des formations, des services de consultant et la fourniture de matériel, afin de rendre ces institutions plus proches du peuple par des politiques d'information adéquates.

Ce programme est financé par la Commission européenne et la République fédérale du Nigéria.

### Soutien au Parlement uruguayen

Un nouveau projet a été lancé pour le Parlement de l'Uruguay. Conçu en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), il a été approuvé par les deux Chambres de l'Assemblée générale uruguayenne. Ce projet constitue la seconde phase des efforts visant à aider le parlement à améliorer ses méthodes de travail, en faisant notamment participer davantage la société civile. Cette seconde phase renforcera les fonctions constitutionnelles du Parlement, en particulier sa fonction de surveillance, et consolidera ses capacités en ressources humaines et administratives. Les droits de l'homme feront l'objet d'une attention particulière.

### L'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) renforce son soutien aux activités opérationnelles de l'UIP

En décembre 2004 l'UIP et ASDI ont signé un accord de soutien aux activités opérationnelles de l'UIP dans le domaine de la démocratie. L'accord, financé par ASDI à hauteur d'environ 1,5 millions de dollars E.-U., définit un cadre pour les activités que l'UIP compte réaliser sur trois ans, de 2005 à 2007, avec le soutien financier de ASDI. Ces activités devraient compléter les autres travaux menés par l'UIP dans le domaine de la démocratie. Au titre de l'accord, l'UIP mènera des activités visant à renforcer les capacités des parlements et à soutenir leurs efforts pour promouvoir les droits de l'homme et l'égalité des sexes dans la vie politique. Des activités seront organisées aux niveaux national et régional.

<sup>1</sup> Le Programme de coopération technique de l'UIP aide les parlements à s'acquitter plus efficacement de leurs fonctions.

## PUBLICATIONS DE L'UIP

### Les femmes en politique : 2005

Présentée le 3 mars au Siège de l'ONU (New York), à l'occasion de la 49<sup>ème</sup> session de la Commission de la condition de la femme, cette carte est le fruit d'une enquête mondiale réalisée par l'UIP pour recueillir des données sur le nombre de femmes tant dans la branche législative que dans la branche exécutive au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Il s'agit de la mise à jour de la carte déjà publiée en 2000.

La carte est disponible gratuitement en français, anglais, espagnol, arabe, russe et chinois.



### La Maison des Parlements vue par Jean Mohr

Un an après l'inauguration de son nouveau Siège, l'UIP publie un livre commémoratif intitulé *The House of Parliaments/La Maison des Parlements*. Cette publication offre une rétrospective illustrée de la transformation de la demeure construite par l'architecte Marc Camoletti en Maison des Parlements, vue à travers l'objectif du photographe Jean Mohr. Né à Genève en 1925, Jean Mohr est un grand voyageur qui a sillonné la planète. Ses reportages photographiques sont parus dans la presse suisse et internationale. Il a publié de nombreux livres, notamment en collaboration avec les écrivains John Berger et Edward Saïd. Ces deux dernières années, l'objectif du photographe suisse a suivi les corps de métier qui ont participé à la métamorphose de l'ancienne Villa Gardiol en Maison des Parlements. Mises en page par la graphiste suisse Sandra Binder, les photos de Jean Mohr rendent hommage à leur savoir-faire.

Ce livre (bilingue français/anglais) peut être obtenu sur commande auprès du Secrétariat de l'UIP au prix de FS 30.-.



## **Evolution parlementaire**

### **BELGIQUE**

Deux projets de loi concernant le financement public des partis politiques ont été adoptés par le Parlement fédéral : le 12 février 2004 à la Chambre fédérale, et le 20 janvier 2005 au Sénat (les projets n'ayant pas encore été publiés au Moniteur Belge). Le premier modifie les lois sur le Conseil d'Etat coordonnées le 12 janvier 1973 et la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques. Le projet de loi prévoit qu'il est désormais possible de supprimer le financement d'un parti politique montrant "son hostilité envers les droits et libertés garantis par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales". Le second projet assouplit les conditions d'octroi du financement aux partis politiques. Le parti représenté dans une seule chambre pourra bénéficier d'un financement public à condition qu'il ait un parlementaire élu au suffrage direct.

### **EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE**

Un référendum tenu le 7 novembre 2004 sur l'abrogation de la loi sur la protection des droits des minorités a échoué à cause du faible taux de participation (26,5%), largement inférieur aux 50% requis. La loi, entrée en vigueur le 12 août 2004, redessine les limites des autorités locales pour accroître la représentation des Albanais de souche, qui représentent environ un quart de la population. Elle fait aussi de l'Albanais la seconde langue officielle dans les régions où les Albanais constituent plus de 20% de la population, et notamment dans la capitale, Skopje. L'adoption d'une loi visant à améliorer les droits des minorités était l'un des derniers obstacles à la mise en œuvre de l'accord de paix de Ohrid de 2001. L'application sans réserve de l'accord de paix reste une condition pour l'accession de l'Ex-République yougoslave de

Macédoine à l'Union européenne. De nombreux Macédoniens craignent toutefois que si les Albanais de souche du Kosovo voisin obtiennent l'indépendance, ceux de l'ex-République yougoslave de Macédoine suivront la même voie. Les opposants à la loi ont rassemblé un total de 180 000 signatures pour organiser un référendum visant à l'abroger. Le gouvernement et les Etats étrangers ont vivement incité les électeurs à boycotter le scrutin. Seuls 500 000 électeurs sur 1,7 millions y ont participé. La loi sur la protection des droits des minorités a donc été maintenue.

### **FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Le 12 décembre 2004, le Président russe Vladimir Poutine a signé un projet de loi éliminant l'élection directe des gouverneurs dans le pays. Cette loi donne au Président le droit exclusif de nommer les candidats aux postes des 89 dirigeants régionaux en Fédération de Russie. Le Président peut nommer un ou deux candidats qui seront par la suite élus par les parlements régionaux. Si une assemblée régionale ne parvient pas à élire un des candidats du Président par trois fois, ce dernier peut dissoudre l'assemblée en question et nommer son propre candidat en tant que gouverneur par intérim. Certains experts ont contesté la légalité de la nouvelle loi qui va à l'encontre des efforts de décentralisation, et affaiblit le caractère fédéral du pays. La Cour constitutionnelle n'a pas encore statué sur cette question.

### **FRANCE**

Le premier renouvellement du Sénat après l'adoption de la loi du 30 juillet 2003 s'est déroulé le 26 septembre 2004. Désormais, les sénateurs sont élus pour six ans au lieu de neuf (excepté ceux qui bénéficient des dispositions transitoires). A partir de 2010 le Sénat se renouvellera par moitié tous les trois ans.

Parallèlement, l'effectif sera graduellement porté de 331 sièges actuellement à 346 en 2010 pour

*(Suite page 15)*

“mieux respecter la représentation des équilibres démographiques et des collectivités territoriales”. La répartition des sièges au Sénat sera la suivante : 326 élus des départements de métropole et d’outre-mer, 3 en Polynésie française et dans les îles Wallis-et-Futuna, 2 en Nouvelle Calédonie, 2 à Mayotte, 1 à Saint-Pierre-et-Miquelon ; s’y ajoutent 12 représentants des Français de l’étranger. L’âge minimum est passé de 35 à 30 ans pour être éligible.

## **LIBÉRIA**

L’Assemblée législative de transition a finalement adopté le 14 décembre 2004 un projet de loi relatif à la réforme électorale, en vue des élections prévues pour octobre 2005. Le Parlement avait déjà adopté le projet de loi en novembre 2004, en y ajoutant un amendement controversé visant à organiser un recensement national avant le scrutin. Le chef du gouvernement intérimaire, Gyude Bryant, a refusé de signer le projet de loi et l’a renvoyé à l’Assemblée nationale, car le recensement aurait différé les élections de plus de trois ans.

Un système électoral nécessitant la majorité absolue sera appliqué pour les élections présidentielles, sénatoriales et municipales. Pour la Chambre des représentants, qui compte 64 membres, l’importance de la population sera partiellement prise en compte dans la distribution des sièges. Trente sièges seront assignés à 15 pays, les 34 sièges restant étant attribués dans les circonscriptions sur la base du nombre d’électeurs inscrits dans chacune d’entre elles.

## **MOZAMBIQUE**

Le 17 novembre 2004, le Parlement du Mozambique a adopté les premiers amendements constitutionnels depuis l’introduction du pluripartisme en 1992. Ces amendements avaient initialement été proposés en 1999, mais le Parlement n’était pas parvenu à un accord à cause du manque de soutien du parti d’opposition, la Résistance nationale du Mozambique (Renamo). Bien que les changements soient modestes par rapport à la

proposition originale, la Constitution révisée a pour but de réduire les pouvoirs du chef de l’Etat en renforçant ceux du Parlement et du Premier Ministre. Le chef de l’Etat ne bénéficiera plus de l’immunité. En outre, avec un vote de deux tiers de la majorité, le Parlement pourra dorénavant mettre en accusation le président pour des crimes commis dans l’exercice de ses fonctions. Les amendements concernent aussi la mise en place d’un Conseil de l’Etat, qui sera l’organe consultatif du Président. De nombreux analystes ont accueilli favorablement les amendements constitutionnels, certains d’entre eux restant toutefois sceptiques quant à leur capacité à influencer positivement sur la démocratie au Mozambique.

## **SLOVAQUIE**

Un certain nombre de lois constitutionnelles et électorales ont été introduites en Slovaquie. L’une d’entre elles est la loi constitutionnelle no. 357/2004 Col. relative aux fonctionnaires. Cette loi, adoptée en octobre 2004, interdit le cumul des mandats pour les fonctionnaires, ceux-ci ne pouvant pas non plus s’engager dans d’autres emplois ou activités. Elle prévoit également des sanctions (notamment la révocation des mandats de députés) au cas où les fonctionnaires se soustrairaient à leurs obligations. Une autre loi constitutionnelle, la Loi no. 140/2004 Col., accorde aux députés l’immunité absolue et inconditionnelle lorsqu’ils votent aux sessions du Conseil national. En ce qui concerne les lois électorales, la Loi no. 333/2004 Col. a été adoptée en octobre 2004 pour permettre le vote par correspondance. La loi établit une liste spéciale pour les électeurs résidant hors de Slovaquie et pour ceux qui se trouvent hors du territoire au moment des élections. Une autre disposition importante consiste à inscrire les candidats par parti politique. Tous les partis politiques devront confirmer qu’ils ont payé un cautionnement électoral de SKK 500 000 (environ 17 000 dollars E.-U.). Ce cautionnement sera remboursé si leur parti obtient plus de 3% des voix. Dans le cas contraire, il sera porté au budget de l’Etat.

## ***“Le volontariat est une immense ressource pour le développement”***

Lors de la 111<sup>ème</sup> Assemblée de l’UIP à Genève, l’UIP et les Volontaires des Nations Unies (VNU) ont lancé un guide à l’usage des parlementaires intitulé Volontariat et législation : note d’orientation. Le Coordinateur exécutif des VNU, M. Ad de Raad, était présent. Entretien.

### **Q: Qu’attendez-vous des parlementaires?**

**Ad de Raad:** Les parlements peuvent jouer un rôle dans la contribution du volontariat au développement social, notamment en soutenant la législation pour créer un environnement favorable au volontariat. Bien souvent, le volontariat est considéré comme acquis. En observant la réaction spontanée vis-à-vis de la publication commune de l’UIP et des VNU, je constate avec satisfaction que les parlementaires ont conscience de l’importance des contributions du volontariat. Cela est peut-être dû au fait que les campagnes politiques s’appuient beaucoup sur les volontaires. Aucun des Objectifs du Millénaire pour le développement ne sera atteint sans les efforts de millions de gens ordinaires engagés dans des actions volontaires. Nous consacrons une attention particulière à la coopération avec l’UIP, car elle nous permet d’engager un partenariat avec les parlements.

### **Q: Comment décrivez-vous votre mouvement?**

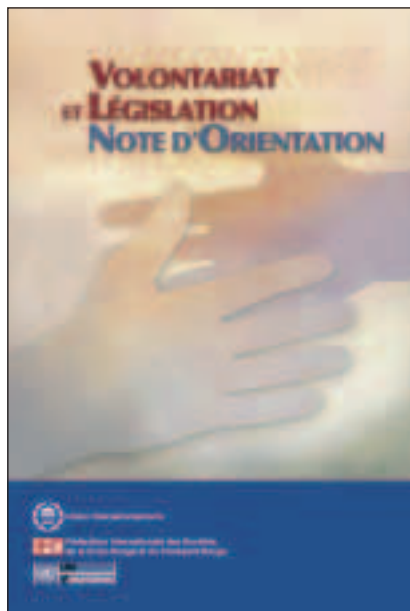
**A.d.R.:** Nous disposons d’environ 6 000 volontaires sur le terrain. Ils viennent de 160 pays, travaillent dans 140 pays, et 70% d’entre eux sont issus de pays en développement. C’est là une manifestation exceptionnelle de coopération sud-sud, et c’est une action à double sens. L’âge moyen de nos volontaires est de 39 ans, ce ne sont pas forcément des gens très jeunes, et ce qu’ils représentent pour la solidarité et l’engagement mondial est important. Dans les pays où nous travaillons, nous formons aussi des volontaires nationaux. Chaque pays met en jeu des formes de volontariat qui lui sont propres, et l’on peut dire que le volontariat est une immense ressource pour le développement.

## ***PUBLICATION DE L’UIP***

### ***Volontariat et législation : note d’orientation (2004)***

Cette publication, produite conjointement par l’Union interparlementaire, les Volontaires des Nations Unies (VNU) et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), est le fruit d’une enquête effectuée auprès d’une sélection de parlements, de gouvernements et de sociétés nationales de la Croix-Rouge. C’est un outil pratique destiné à aider les parlements et autres acteurs à la mise en place d’un cadre juridique propice au volontariat. On y décrit les principaux éléments et les dispositions qui doivent figurer dans tout cadre juridique propre à favoriser l’essor du volontariat. Y sont décrits les principaux domaines juridiques pouvant avoir un impact sur le volontariat et quelques éléments clés à prendre en considération dans les processus législatifs appropriés.

Cette publication, disponible en français, anglais et espagnol, peut être obtenue gratuitement auprès du Secrétariat de l’Union interparlementaire ou téléchargée du site de l’UIP ([www.ipu.org](http://www.ipu.org)).



## **Contacts :**

Union interparlementaire  
La Maison des Parlements  
5, chemin du Pommier  
B.P. Box 330  
CH - 1218 Le Grand Saconnex  
Geneve - Suisse  
Tél. (0041.22) 919.41.16.27  
Fax (0041.22) 919.41.60  
Courrier électronique:  
[postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)

### **Bureau de l’Observateur permanent de l’Union interparlementaire auprès de l’ONU**

Room 3102,  
220 East 42nd Street  
New York, N.Y. 10017  
United States of America  
Phone (001) 212.557.58.80  
Fax (001) 212.557.39.54  
Courrier électronique :  
[ny-office@mail.ipu.org](mailto:ny-office@mail.ipu.org)

Le Monde des Parlements, revue trimestrielle, est une publication officielle de l’Union interparlementaire

Rédactrice en chef :  
Luisa Ballin

Avec la collaboration de :  
Mohamed Amani  
Nora Babic  
Catherine Blondelle  
Martin Chungong  
Anda Filip  
Kareen Jabre  
James Jennings  
Danny Kutner  
Laurence Marzal  
Alessandro Motter  
Andy Richardson  
Ingeborg Schwarz  
Valeria Sistik  
Jill Toedtli  
Alain Valtat  
Hiroko Yamaguchi

Site web :  
Pieyre Castelier  
Serguei Tchelnokov

Imprimé par Sadag SA - France  
© UIP